



DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT / DEMENAGEMENT / EMMENAGEMENT

(Réglementation du Domaine Public et Stationnement - Code de la Voirie Routière, art.L113-2)

Demande à présenter 15 jours avant la date souhaitée de l'occupation du Domaine Public, en voie laissée libre à la circulation ou 21 jours avant en voie coupée à la circulation générale.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

L'autorisation est délivrée à titre précaire et révocable au pétitionnaire à son usage exclusif.

Elle ne peut être transmise ou cédée sous quelque forme que ce soit.

L'occupation du Domaine Public est accordée pour le seul usage prévu dans la demande.

Les droits des tiers demeurent expressément réservés.

L'autorisation délivrée devra être affichée sur le site d'occupation.

Bénéficiaire : **Entreprise** **Particulier**

Nom ou Raison sociale :

Prénom :

Adresse :

Code postal-Ville :

Téléphone :

Courriel :

Nature de l'occupation : Déménagement Emménagement

Localisation

Adresse du déménagement :

Adresse de l'emménagement :

Date d'occupation : DU

AU

TAXES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Réalisation d'une opération en rue barrée à la circulation : 26,40 € par demi-journée.

Neutralisation de case de stationnement non réglementée : 6 € par jour/case.

Neutralisation de case de stationnement réglementée : 8 € par jour/case.

Pose de panneaux par les Services Municipaux compétents : 42 €.

Monte-Charge :

- Jusqu'à 30 jours : 10,50 € par jour / engin.
- Au-delà de 30 jours : 8,30 € par jour / engin.

❖ Règlement possible en espèces, chèques ou virement suite à la réception de la facture dans les jours suivants votre intervention.

Nature de l'occupation du Domaine Public 1^{ere} demande renouvellement

camion de moins de 8 mètres de long camion de plus de 8 mètres de long

immatriculation (facultatif) :

monte-meubles

autres (précisez) :

Nécessité d'une réglementation de la circulation

places de stationnement à réserver (nombre de cases souhaitées :)

trottoir

route barrée

accès et stationnement en zone piétonne

autres :

Aux abords du déménagement, la signalisation routière temporaire réglementaire sera installée aux frais et sous la responsabilité du pétitionnaire. Elle sera constamment maintenue en bon ordre pendant toute la durée spécifiée dans l'arrêté de circulation notifié.

Je soussigné, au nom du bénéficiaire, m'engage à acquitter les frais et taxes éventuelles liées à l'occupation du Domaine Public.

A :

Le :

Nom Prénom Signature et / ou cachet du demandeur

RETOUR DE VOTRE DEMANDE DE PREFERENCE PAR COURRIEL : rdp@mairie-valence.fr